

Ruy.-A./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES
ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES.

Usumbura, le 7 août 1959.

1111/06370/04266.

OBJET:

Indésirabilité
GERARD Robert.

TRANSMIS copie pour information à Monsieur
-le Résident (DEUX)

KIBUNGO



A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à (TOUS) *Kibungu*

A Monsieur l'Officier d'Immigration
à KAKITUMBA-CYANIKA-USUMBURA-NYANZA/LAC.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Monsieur l'Officier d'Immigration,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous
copie de la lettre n°05/11237 du 27 juillet 1959 de Monsieur le
Gouverneur Général, concernant l'indésirable GERARD Robert.

Le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

p.o.

Pour le Chef du Service des Affaires Poli-
tiques, Administratives et Judiciaires,
Le Chef du 2^{me} Bureau, ff.

P. PONCELET,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de signaler à votre attention
le nommé:

GERARD, Robert, né le 20 juin 1927,
de nationalité belge,
qui a quitté le Congo Belge le 19 mai 1958.

Condamné le 19 novembre 1955, par le Tribunal
de Première Instance de Stanleyville, à 8 mois de servitude
pénale principale pour coups et blessures volontaires qualifiés,
l'intéressé est indésirable en application de l'article 14,5° du
décret sur la police de l'immigration.

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
L'Administrateur en Chef de la Sûreté,
F. VANDEWALLE.-